

Note sur la facturation de la redevance assainissement non collectif en 2020

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) intervient depuis le 1^{er} janvier 2016 sur l'ensemble des communes de Bièvre Isère Communauté pour réaliser les différentes missions réglementaires.

Jusqu'en 2019, les modalités de facturation étaient différentes selon les communes qui relevaient soit de l'ex-Communauté de communes du pays de Bièvre-Liers, soit de l'ex-Communauté de communes Bièvre Chambaran soit de l'ex-Communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise.

Une harmonisation de la tarification a donc été mise en oeuvre à partir du 1^{er} janvier 2020.

Afin d'harmoniser les tarifs et d'apporter le même niveau de service à tous les habitants du territoire, un tarif unique à 26,40 € HT / an (permettant d'étendre le même niveau de service sur tout le territoire) a été voté le 17 décembre 2019.

Cette redevance couvre les contrôles de bon fonctionnement réalisés tous les 10 ans sur les 50 communes. Elle couvre aussi les contrôles diagnostics et elle est mise en recouvrement sur les factures d'eau. Cette redevance fait l'objet d'un recouvrement par dixième annuellement pour la réalisation d'un contrôle devant être effectué avec une périodicité de 10 ans (la périodicité correspondante est celle de 2020 à 2030).

Il n'y aura plus de facture émise à l'issue du contrôle de votre installation mais une facturation 2 fois par an en même temps que votre facture d'eau. **Si vous êtes mensualisé, la redevance assainissement non collectif sera intégrée dans vos échéances.**

De nouvelles prestations sont désormais incluses dans cette redevance annuelle :

- Le coût de dépotage de vos matières de vidange à l'occasion de la vidange de votre fosse septique ou toutes eaux sera pris en charge par Bièvre Isère (soit une économie d'environ 38 € HT /m3)
- Le coût d'un contrôle supplémentaire dans la période des 10 ans si vous vendez votre maison et que votre diagnostic a plus de 3 ans (document exigé par le notaire). Ce contrôle était auparavant facturé 74,80 € HT
- Le coût global d'assistance et de contrôle dans le cadre de la réhabilitation de votre installation si vous vous lancez dans cette démarche. Cette prestation était facturée auparavant 220 € HT

CONTACT :
Service Environnement
04.74.20.86.73